

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

Composition de l'Assemblée : Madame Martine Payfa, Bourgmestre-Présidente.

Messieurs et Mesdames Anne Dirix, Xavier Baeselen, Véronique Riche-Wyffels, Michel Godard, José Stienlet, Anne Depuydt, Echevines et Echevins.

Mesdames et Messieurs Alain Wiard, Roger Fabry, Philippe Desprez, Jeanne Moreau, Michel, Roland Maekelbergh, Pierre Vlayen, Didier Malherbe, Philippe Rossignol, Jan Verbeke, Michel Colson, Guillebert de Fauconval, Ginette Herman, Jean-Claude Hariga, Corinne Cordy, Frédéric Fontaine, Martine Spitaels, Claire Van Bellinghen, Jean-Antoine De Muijlder et Pascale Scheers, Membres.

*Monsieur Christian Van Eetvelde, Secrétaire communal.*

*Excusé(s) : Messieurs Malherbe, Rossignol, Godard, Baeselen, de Fauconval.*

SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2006

Objet : *Motion communale de soutien à Madame Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans.*

Le Conseil communal,

Considérant que ce 19 juin 2005, Aung San Suu Kyi, chef de file des démocrates en Birmanie et Prix Nobel de la Paix 1991, a fêté ses soixante ans, alors qu'elle est détenue depuis dix ans, confinée en résidence surveillée sur ordre de la junte militaire au pouvoir ;

Considérant qu'Aung San Suu Kyi a gagné, en 1990, avec 82% des sièges les seules élections libres jamais organisées en Birmanie, et que c'est depuis lors qu'elle est maintenue en détention par la junte ;

Considérant que cette junte militaire birmane est actuellement l'une des pires dictatures au monde, dénoncée par l'OIT (Organisation internationale du Travail) et l'ONU (Organisation des Nations Unies) ;

Considérant qu'Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la Démocratie, est actuellement la seule lauréate du Prix Nobel de la Paix à être ainsi privée de liberté ;

Considérant qu'elle invite, depuis des années, la communauté internationale à soutenir le combat non violent de son peuple, notamment en appliquant des sanctions économiques à l'encontre des entreprises qui investissent en Birmanie ;

Considérant les nombreuses résolutions du Parlement européen (et principalement celles des 7 septembre et 16 novembre 2000, et du 16 septembre 2004) sur la Birmanie, condamnant les graves atteintes aux libertés, les intimidations et menaces, et demandant aux autorités de ce pays d'accorder immédiatement la liberté de mouvement à Aung San Suu Kyi ;

Considérant la présence d'entreprises actives en Birmanie contre le souhait exprimé par Madame Aung San Suu Kyi et les démocrates birmans, et les investissements financiers d'établissements bancaires belges dans plusieurs de celles-ci,

Considérant la nécessité actuelle d'introduire des normes éthiques dans la finance pour mettre en œuvre à tous les échelons de notre économie globalisée les valeurs qui caractérisent notre démocratie -au premier lieu desquelles le respect et la promotion des droits de l'Homme,

Considérant le fait que la commune a une fonction d'exemple concernant la responsabilité sociale en matière d'utilisation de l'argent de l'impôt.

Par ces motifs ;

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité,

Le conseil communal de Watermael-Boitsfort décide :

1. de soutenir l'action des démocrates en Birmanie et de relayer le message d'Aung San Suu Kyi, en particulier auprès de la population communale, pour que la communauté internationale et l'Union européenne fassent pression sur la junte, notamment en appliquant les sanctions économiques demandées par les démocrates birmans ;

2. d'œuvrer à la libération d'Aung San Suu Kyi dans la mesure de ses moyens ;
3. de tenir compte de l'aspect éthique lors des placements communaux à moyen et long terme ;
4. de mandater le Collège échevinal de mettre en œuvre la présente motion et de porter cette information à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères, du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, du Ministre des Finances, de la Présidente du Sénat, du Président de la Chambre, du Président de la Commission européenne, du Président du Parlement européen et de la Fédération Belge de la Finance (Febelfin).

Ainsi délibéré en séance,  
Par le Conseil,

Le Secrétaire,  
Christian VAN EETVELDE

La Bourgmestre,  
Martine PAYFA

Pour extrait conforme,  
Par le Collège,

Le Secrétaire,

L'Echevine déléguée,

Christian VAN EETVELDE

Anne DEPUYDT  
Echevine de la Solidarité Internationale